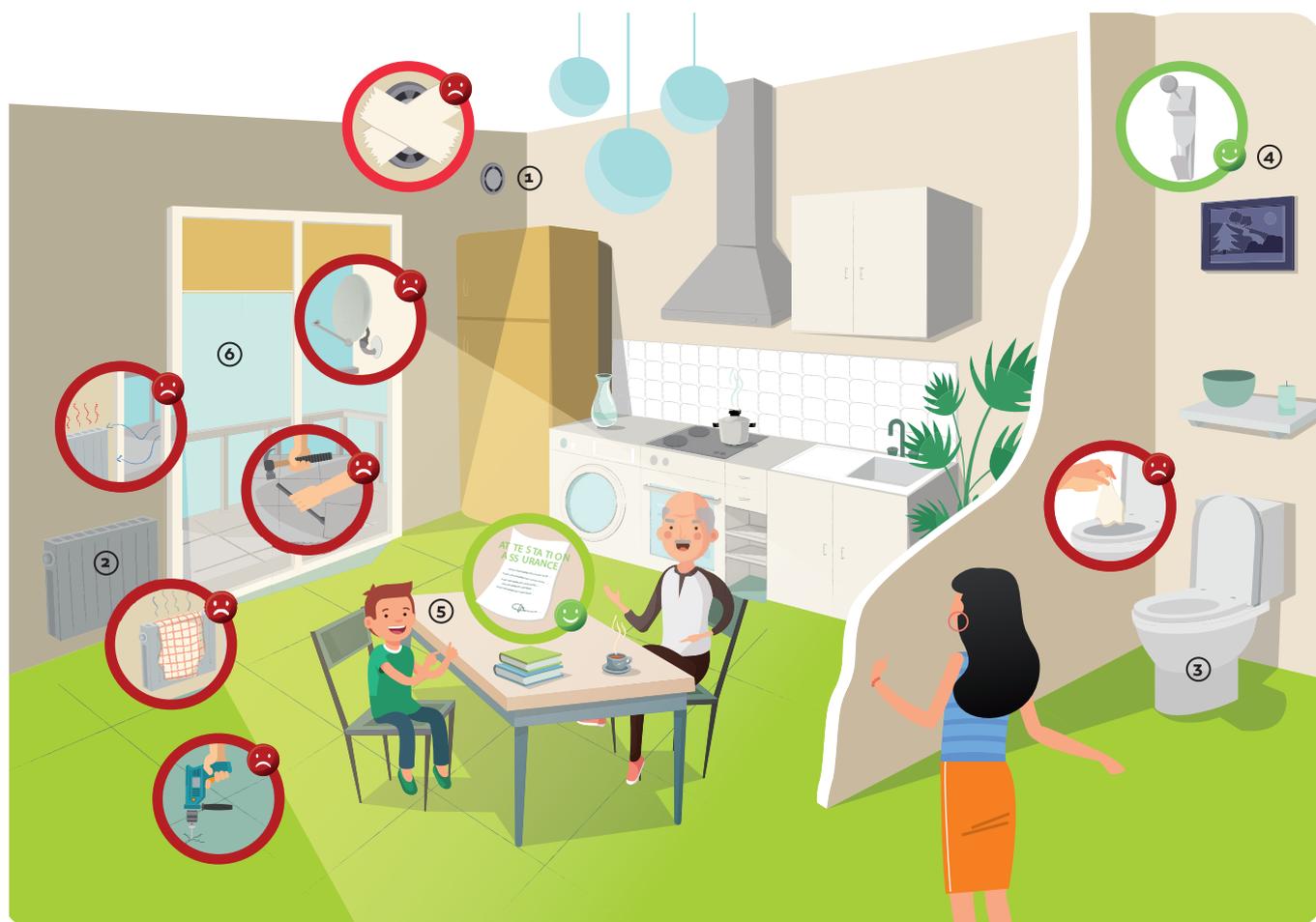


# HABITAT & METROPOLE

## BIEN VIVRE ENSEMBLE : NOS TRUCS, ASTUCES ET CONSEILS



1

### VENTILATION

La ventilation assure le renouvellement de l'air frais de votre logement c'est pourquoi il est interdit de boucher les entrées et sorties d'air. Vous éviterez ainsi l'humidité et les risques de moisissure. Plus un immeuble est isolé thermiquement, plus il a besoin d'être ventilé.

En hiver, si vous ouvrez les fenêtres, n'oubliez pas de couper le chauffage de la pièce pendant la période d'aération, si vous en avez la possibilité.

Les grilles de ventilation sont à entretenir régulièrement afin qu'elles assurent leur rôle.

En cas d'apparition de moisissures vérifiez que la ventilation est toujours assurée.

2

### CHAUFFAGE

Pour prévenir la condensation et l'apparition des moisissures il convient que votre logement soit correctement chauffé. Ne coupez pas le chauffage lorsque vous vous absentez, baissez uniquement de quelques degrés.

Sachez que les meubles devant les radiateurs ou le **linge mis dessus empêchent la bonne diffusion de la chaleur** et créent de l'humidité. Nettoyez régulièrement vos radiateurs sans les démonter.

Pour vivre dans un habitat sain et confortable, une température de 19 à 21 °C est recommandée.

Tout degré de chauffage supplémentaire représente 7 % environ de charges de chauffage en plus.

3

### ROBINETTERIE, CHASSE D'EAU ET ÉVACUATIONS

Évitez les fuites qui peuvent augmenter votre consommation d'eau et provoquer des dégâts en réparant rapidement les chasses d'eau, robinets et en remplaçant les raccords défectueux.

Ne jetez pas de coton, tissus, lingettes, serviettes hygiéniques dans les WC : cela risque de boucher le conduit d'évacuation.

L'ensemble de ces petits travaux d'entretien est à votre charge.

4

### FIXATIONS

Pour fixer les tableaux, les éléments de cuisine ... utilisez des crochets ou chevilles appropriés afin d'éviter toute dégradation (certaines cloisons légères nécessitent des modes de fixation renforcés).

**Il est interdit d'effectuer des percements ou scelllements** dans les sols et plafonds. Vous risquez de perforer un tuyau de chauffage ou un câble électrique par exemple. (Les dégâts occasionnés vous seraient alors facturés).

Pour vos rideaux, en cas de menuiseries PVC il existe différents types de fixation possibles sans perçage.

5

### ASSURANCE

Il est obligatoire que vous soyez assurés pour votre logement ainsi que ses annexes et que vous soyez à jour de vos cotisations.

Nous vous réclamerons chaque année un justificatif (attestation ou quittance).

A défaut, les conséquences seraient les suivantes :

- A l'égard de vos voisins, vous serez tenus d'indemniser personnellement tous les dommages causés par un sinistre dont vous pourriez être responsable, que ce soit de votre fait ou d'un événement dont l'origine se situerait dans votre logement (fuite d'eau, départ d'incendie, explosion ...).
- A l'égard du propriétaire, votre bail pourrait être résilié
- A votre égard : le remboursement de vos biens personnels ne serait pas pris en compte.

6

### BALCONS, TERRASSES ET LOGGIAS

Veillez à tenir en parfait état de fonctionnement les écoulements d'eau et à éviter tout ruissellement sur les façades lorsque vous arrosez vos plantes. De même, il convient de ne pas laver le sol à grande eau.

Il est interdit :

- de modifier le revêtement de sol de vos balcons afin de ne pas ajouter du poids ou de risquer des infiltrations,
- de percer les façades afin de ne pas endommager l'isolation qui ne pourrait plus jouer son rôle (pont thermique),
- de poser une parabole visible depuis l'extérieur.

### CAVES, CELLIERS, BOÎTES AUX LETTRES....

Ces équipements font partie de votre location et doivent toujours rester fermés à clefs. Vous devez en assurer la surveillance et l'entretien au même titre que votre logement.

### SÉCURITÉ

Parties communes, placard techniques :

- Les placards techniques doivent rester accessibles à tout moment par les différents prestataires.
- N'encombrez ni les paliers, ni les placards techniques, ne déposez pas d'encombrants afin de ne pas multiplier les sources d'incendie et évacuer facilement l'immeuble.

A l'intérieur de votre logement :

Attention aux prises multiples qui risquent de chauffer, n'abusez pas des « rallonges électriques », elles peuvent être à l'origine d'accidents.

Vérifiez la date limite de remplacement du tuyau de gaz de votre cuisinière.

Ne bouchez pas vos grilles de ventilation, elles assurent votre protection en cas de fuite de gaz et évitent tout risque d'asphyxie.